



BULLETIN POLITIQUE

POLICY

ISSUE ÉMISSION	DATE		
67	99	08	20
	Y-A	M	D-J

What is new/changed?

Commissioner's Directive 730 on "Inmate Program Assignment and Payments" has been modified.

Why was the policy changed?

Following the implementation of the CD in November 1998, the operational units indicated that certain inconsistencies existed between the French and English versions of the policy and there was a need to be more specific in certain sections. Some technical changes were therefore deemed necessary to respond to these concerns.

What is the purpose of the changes?

Paragraph 4 c. of the policy has been modified to indicate clearly the necessity to continue the practice of paying federal inmates who are incarcerated in provincial facilities for a short period of time to participate in a specific program.

The English section a. (1) and b. (1) of paragraph 17 have been modified to comply with the French version of the policy. It was the clear intent during the drafting of the CD that inmates must participate ~~to~~ in all program assignments before being able to proceed to the higher pay levels of A and B. Although the French version is clear in this regard, the English version led to confusion. The changes ensure that the English and French version reflect the intention of CSC.

Qu'est-ce qui est nouveau ou a été modifié?

La Directive du commissaire n° 730, intitulée « Affectation aux programmes et paiements aux détenus », a été modifiée.

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

Après la mise en application de la DC en novembre 1998, les unités opérationnelles ont signalé un certain manque d'uniformité entre la version française et anglaise de la politique de même que la nécessité d'y apporter certaines précisions. Des modifications de nature technique étaient donc nécessaires afin de donner suite à ces préoccupations.

Quel est l'objectif des changements?

Le paragraphe 4 c. de la DC a été modifié de manière à indiquer clairement la nécessité de continuer à rémunérer les détenus sous responsabilité fédérale qui sont incarcérés dans un établissement provincial pour une courte période afin de participer à un programme particulier.

Les sections anglaises a.(1) et b.(1) du paragraphe 17 ont été modifiées afin de concorder avec la version française. Il était clairement entendu lors du processus de rédaction de la DC que les détenus devaient participer à tous les programmes auxquels ils sont assignés avant de pouvoir accéder aux niveaux supérieurs de rémunération A et B. Bien que la version française soit claire à cet égard, la version anglaise portait à confusion. Le changement apporté fait en sorte que les versions anglaises et françaises reflètent les intentions du SCC.

~~English version led to confusion. The changes ensure that the English and French version reflect the intention of CSC.~~

~~de rémunération A et B. Bien que la version française soit claire à cet égard, la version anglaise portait à confusion. Le changement apporté fait en sorte que les versions anglaises et françaises reflètent les intentions du SCC.~~

Section a.(3) of paragraph 45 has been ~~eliminated~~eliminated, as it did not provide any circumstances that ~~could not be~~was not already included under the other two sections of the same paragraph.

La section a.(3) du paragraphe 45 a été supprimée parce qu'elle n'ajoutait aucune circonstance qui ne pouvait être déjà incluse dans les deux autres sections du même paragraphe.

Paragraph 46 was modified in order to bring certain precision on the status of an inmate who is assigned to a position that involves the collection and/or manipulation of information regarding other inmates. ~~—~~The changes aim to clarify the consequences resulting from the dissemination of information.

Le paragraphe 46 a été modifié afin d'apporter certaines précisions quant au statut du détenu qui est affecté à un poste dont les fonctions incluent la collecte ou le traitement de renseignements concernant d'autres détenus; les changements visent à préciser les conséquences advenant la divulgation d'informations.

Accountability?

No change in accountability.

Y aura-t-il des comptes à rendre?

Aucun changement quant à l'imputabilité.

Who will be affected by the policy?

No change from current CD.

Qui sera touché par la politique?

Aucun changement par rapport à l'application de la DC actuelle.

Expected cost?

No anticipated costs.

Quels coûts prévoit-on?

Aucun coût n'est prévu.

Other impacts?

No impacts are anticipated given that the ~~ese~~is are ~~is~~ simply ~~a~~clarifications of technical nature ~~ofto~~ the current CD.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

Aucune répercussion n'est anticipée puisqu'il s'agit simplement de clarifications de nature technique à la DC actuelle.

CONTACT : [Denis Barbe, Manager, Education programs/](#)
Gestionnaire, Programmes d'éducation

TEL./TÉL. :

(613) [996-8746](#)

[CSC/SCC 1158 \(97-11\)](#)
[CSC/SCC 1158 \(97-11\)](#)